

Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 1 (1901-1902)
Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^{re} ANNÉE - N^o 11 - 1^{er} FÉVRIER 1902

La Musique en Suisse

ORGANE
de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant
le 1^{er} et le 15 de chaque Mois

ABONNEMENT D'UN AN: SUISSE 6 FRANCS, ÉTRANGER 7 FRANCS

Rédacteur en Chef:
E. JAKES-DALCROZE
Cité 20 - Genève

Éditeurs-Administrateurs:
DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

FRANZ LISZT



En feuilletant les premiers numéros de *La Musique en Suisse*, j'admire qu'il lui ait suffi de si peu de temps — un tiers d'année — pour établir parmi ses collaborateurs une tradition de liberté, qui, non moins que leur compétence et leur talent, doit assurer son succès. Entre tant d'organes inféodés à des intérêts d'école ou de boutique, le public sentira l'importance de cette tribune grande ouverte aux idées, sans parti-pris de doctrine, qui prétend stimuler sa pensée et non lui imposer un jugement, qui lui présente des échantillons d'opinions sur les types les plus divers de la production artistique, et qui lui laisse le soin de fixer ses préférences en lui donnant le moyen d'analyser ses impressions.

Il n'y a pas d'harmonie plus légitime et plus féconde que celle qui naît de la contradiction, pas d'accord plus nécessaire que l'accord des contraires. On en convient depuis Héraclite... Et je suis sûr que M. Leeman, qui, dans ses intéressantes Lettres de Munich, exprime avec véhémence une antipathie sincère pour Liszt, ne s'offusquera pas si je me fais ici l'avocat de sa partie adverse. Ce

n'est point par goût de vaine polémique, et je sais bien qu'avec des mots on ne prouvera jamais rien en fait de musique. Mais il ne s'agit pas de rien prouver. Je voudrais opposer une image à une image, l'impression d'un tempérament à celle d'un autre tempérament; car, ainsi que le dit un personnage de Dostoiévsky (l'honnête Razoumikhine, de *Crime et Châtiment*), « on n'arrive qu'en se trompant à connaître la vérité; mieux vaut pour chacun de nous mentir de sa façon que répéter la vérité d'un autre: dans le premier cas, on est un homme; dans le second, un perroquet. »

Etant donc entendu qu'entre rédacteurs de *La Musique en Suisse*, — comme au Congrès de Vienne, entre diplomates! — « nous sommes tombés d'accord de différer d'avis, » je poursuis sans autre scrupule.

I-

Sur les 1200 et quelques compositions de Franz Liszt, 1122 sont publiées, qui comprennent 649 œuvres originales. Dans ce nombre figurent 155 compositions de piano, — par exemple les *Études* qui ont renouvelé notre technique, la grande *Sonate* dédiée à Schumann, qui avait inscrit le nom du maître hon-